Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 18 septembre 2026 à 15 h 00

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le vendredi 18 septembre 2026, à 15 h 00.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

10.02 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains* - 1266765006

Dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056)

20 – Affaires contractuelles

20.01 Entente

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1266470018
(EN PROJET)

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame

District(s) : du Canal

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Direction des services administratifs et des projets urbains* - 1266739006

Demander au comité exécutif de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, et autoriser une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'en assumer les frais variables

Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

_____
Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 17 septembre 2026

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.02

2026/09/18
15:00

Dossier # : 1266765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim transmise à la personne contact désignée afin de l'informer de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Signé par Moris Alexei MARKARIAN **Le** 2026-09-17 17:07

Signataire : Moris Alexei MARKARIAN

_____

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Lachine , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266765006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative en matière de consultation publique est prévu à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056). Sous réserve des conditions prévues au Règlement, il peut être exercé à l'égard d'un objet de compétence centrale ou d'un objet de compétence d'arrondissement et peut obliger la tenue d'une consultation publique.
Le 15 mai 2026, un projet de pétition intitulé« Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine » a été déposé auprès de l'arrondissement dans le cadre de ce droit d'initiative.

Après avoir été déclaré recevable, le projet de pétition a fait l'objet d'une période de signature. Au terme de cette période, un total de 2 084 signatures a été recueilli.

La pétition a été déposée auprès de l'arrondissement le 31 août 2026. À la suite de la vérification du nombre de signatures valides et du respect du délai prévu pour leur collecte, la pétition a été déclarée conforme. Le seuil minimal applicable était de 1 941 signatures.

Le 17 septembre 2026, une réponse informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition lui a été transmise, conformément à l'article 16 de l'annexe B du Règlement.

Bien que l'article 16 ne prévoie pas expressément le dépôt de cette réponse au conseil d'arrondissement, le présent dossier vise à la déposer pour prise d'acte, à titre informatif et dans un souci de transparence du processus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 1266739006 : Demander au comité exécutif de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, et autoriser une affectation maximale de 60 000 $ provenant du

surplus de gestion de l'arrondissement afin d'en assumer les frais variables.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le dépôt, pour prise d'acte par le conseil d'arrondissement, de la réponse transmise le 17 septembre 2026 à la personne contact désignée l'informant de la conformité de la pétition.
Cette conformité a été établie au regard du nombre minimal de signatures requis et du respect du délai prévu pour leur collecte. Le dépôt d'une pétition conforme oblige la tenue d'une consultation publique en vertu de l'article 14 de l'annexe B du Règlement.

Le présent dossier ne porte pas sur le choix de l'instance responsable de la consultation ni sur les ressources financières nécessaires à sa tenue. Ces éléments font ou feront l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

JUSTIFICATION

L'article 16 de l'annexe B prévoit que, dans les 21 jours suivant le dépôt de la pétition, la personne contact désignée est informée de sa conformité au regard :

- du nombre de signatures requises;
- du respect du délai prévu pour les recueillir.

À la suite de la vérification effectuée, il a été établi que la pétition satisfaisait à ces deux exigences. L'avis de conformité a été transmis à la personne contact désignée le 17 septembre 2026.

Le dépôt de cette réponse au conseil d'arrondissement est effectué à titre informatif et dans un souci de transparence du processus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte uniquement sur le dépôt, pour prise d'acte, de la réponse concernant la conformité de la pétition. Il n'entraîne aucune dépense ni incidence financière. Les coûts associés à la préparation et à la tenue de la consultation publique feront l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier est de nature administrative et procédurale. Il ne comporte pas, en lui-même, d'incidence directe au regard des orientations de Montréal 2030, des engagements en matière de changements climatiques ou des engagements relatifs à l'inclusion, à l'équité et à l'accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt de la réponse n'entraîne aucun impact administratif ou opérationnel majeur. La conformité de la pétition entraîne toutefois l'obligation de tenir une consultation publique conformément à l'annexe B du Règlement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La réponse relative à la conformité de la pétition a été transmise à la personne contact désignée le 17 septembre 2026. Le calendrier des préparatifs et de la consultation devra également lui être transmis et être publié sur le site Internet de l'arrondissement dans le délai prévu à l'article 17. Un avis annonçant la consultation devra ensuite être publié conformément à l'article 18.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du calendrier des préparatifs sur le site internet de l'arrondissement.
Publication d'un avis informant de la tenue des consultations publiques au minimum 15 jours avant le début de celles-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment aux dispositions du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-17

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secretaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/09/18
15:00

Dossier # : 1266470018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C. pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par **Le**

Signataire : _____

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Lachine , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1266470018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Le site de l'ancien Centre local de services communautaires (CLSC), situé au 1900, rue Notre-Dame fait l'objet d'une planification visant un développement mixte de quatre (4) étages, comptant 223 unités de logement et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Le terrain visé, correspondant au lot numéro 1 713 293, est traversé actuellement par deux conduites d'égout et d'aqueduc, la première au nord du terrain et la seconde sur la partie sud-est du site, vers la rue Notre-Dame, ainsi que par une piste cyclable, le long de la rue Victoria, le tout faisant l'objet d'un acte de servitude au bénéfice de la Ville de Lachine (anciennement), portant le numéro 4 804 116, daté du 23 août 1995.

Afin de permettre la réalisation des travaux, il a été convenu avec les différents services centraux et de l'arrondissement de Lachine et le promoteur de déplacer la conduite d'égout unitaire, plus au Nord, vers la rue Victoria. Cette démarche a été planifiée en collaboration avec le Service de l'Eau et l'arrondissement et les travaux réalisés devront faire l'objet d'un nouvel acte de servitude en faveur de la Ville permettant l'accès aux infrastructures et leur entretien. L'acte numéro 4 804 116 sera ainsi annulé.

De plus, et depuis le début de la planification du projet de redéveloppement du site du CLSC, la piste cyclable a été un enjeu à considérer. En effet, l'emprise actuelle est située sur le terrain privé et constitue une entrave au développement. Les discussions avec les équipes de circulation de l'arrondissement et de la Ville de Montréal ont abouti au tracé soumis en pièce jointe à ce dossier « 09 – PIIA – 1900_rue_Notre-Dame – Piste cyclable ». La proposition implique ainsi la reconfiguration du tronçon de la rue Victoria, entre la 18e Avenue et l'axe de la 20e Avenue dont l'emprise du versant sud est occupée par 47 cases de stationnement, aménagées en perpendiculaire. Le terrain serait ainsi récupéré afin de déplacer l'axe de la piste cyclable plus au Nord, sur le terrain municipal, suivant un tracé plus linéaire et parallèle à la rue.

Ce nouvel agencement implique également la reconfiguration du stationnement sur rue qui sera aménagé en parallèle à la rue permettant ainsi des manoeuvres plus confortables et plus sécuritaires, mais implique également une perte de plus de la moitié des cases disponibles sur ce tronçon. La proposition du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité de la Ville de Montréal prévoit ainsi 14 cases restantes et l'arrondissement envisage de réserver certaines de ces

cases pour assurer le débarcadère pour une durée maximale de 15 minutes, tous les jours de la semaine, de 7 h à 21 h.

Pour la durée des travaux, le promoteur s'engage à respecter les conditions émises par l'équipe de circulation de l'arrondissement en ce qui a trait à la déviation de la piste cyclable, le réaménagement des cases de stationnement, l'entretien et le déneigement, le tout encadré par une entente à venir.

L'ensemble des travaux devra être réalisés par le promoteur, à ses frais, et cédé à la Ville. Afin d'encadrer la démarche, le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) prévoit la signature d'une entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales nécessaires à la desserte de tout projet résidentiel et sur le partage des coûts entre l'arrondissement et le promoteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La présente entente, à conclure entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le promoteur 1900 NOTRE-DAME S.E.C pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame. Elle prévoit les éléments suivants :
Déviation de la conduite d'égout unitaire sur le lot numéro 1 713 293 du cadastre du Québec et déplacement de la piste cyclable à même l'emprise de la rue Victoria (lots portant les numéros 1 246 823 et 1 247 370) qui impliquent notamment les travaux suivants :

· Travaux de préparation du site;
· Démantèlement et démolition des infrastructures existantes;
· Déviation de la conduite d'égout unitaire existante appartenant à la Ville, incluant les raccordements et travaux connexes;
· Construction de regards unitaires et ajustement des ouvrages existants;
· Gestion des eaux et maintien des services durant les travaux;
· Travaux de remblai et de compaction;
· Travaux de voirie (fondation, sous-fondation et mise en forme, remise en état selon les conditions existantes);
· Construction de la piste cyclable (fondation granulaire et revêtement bitumineux);
· Signalisation et marquage.

JUSTIFICATION

La signature d'une entente relative aux travaux municipaux est une étape décisive dans le processus de redéveloppement du site de l'ancien CLSC . En effet, l'article 4 du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) stipule ce qui suit :
« Nul ne peut obtenir de permis de lotissement ou de construction pour l'érection d'un bâtiment sur un terrain autre qu'un terrain desservi, sans avoir conclu une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures avec la Ville [...]».

Le redéveloppement du site requiert la déviation d'une conduite d'égout et est donc assujetti audit article.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Adoption de la résolution visant l'approbation de l'entente sur les infrastructures;
· Signature de l'entente par les deux parties;
· Début de réalisation des travaux : les travaux de décontamination sont entamés - les travaux de construction débuteront à la délivrance du permis;
· Fin des travaux : 36 mois après la réception du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karl LAI, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 17 septembre 2026
Karl LAI, 14 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-08-24

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/09/18
15:00

Dossier # : 1266739006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, et autoriser une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'en assumer les frais variables

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

de demander au comité exécutif, conformément au deuxième alinéa de l'article 19 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056), de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine »;

d'autoriser, sous réserve de cette désignation, une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'assumer les frais variables liés à la préparation et à la tenue de cette consultation publique, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique.

Signé par Moris Alexei **Le** 2026-09-17 17:06

MARKARIAN

Signataire : Moris Alexei MARKARIAN

_____

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Lachine , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266739006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, et autoriser une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'en assumer les frais variables

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mai 2026, un projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine » a été déposé par un groupe de citoyennes et de citoyens de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du droit d'initiative en matière de consultation publique prévu à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).
Après avoir été déclaré recevable, le projet de pétition a fait l'objet d'une période de signature conformément au Règlement. Au terme de cette période, 2 084 signatures ont été recueillies.

À la suite de la vérification du nombre de signatures admissibles et du respect du délai de collecte, la pétition a été déclarée conforme. L'avis de conformité a été transmis à la personne contact désignée le 17 septembre 2026. La date officielle du dépôt de la pétition et l'identité du signataire de l'avis doivent être confirmées avant la finalisation du dossier.

En vertu de l'article 14 de l'annexe B, le dépôt d'une pétition conforme oblige la tenue d'une consultation publique. L'article 19 prévoit que, lorsqu'une consultation porte sur un objet de compétence d'arrondissement, le comité exécutif peut, sur demande du conseil d'arrondissement, désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de sa tenue.

Compte tenu de l'importance du dossier, de la diversité des enjeux et de la nécessité d'assurer une démarche crédible, transparente et impartiale, l'arrondissement souhaite demander au comité exécutif de désigner l'OCPM à titre d'instance responsable de la

consultation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2026-09-18 - Résolution à venir (1266765006)
Dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

2026-06-01 - CA26 19 0104 (1266739002)
Dépôt au conseil d'arrondissement de Lachine d'une copie de la réponse transmise à la personne contact concernant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit* d'initiative (05-056)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à demander au comité exécutif de désigner l'OCPM à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine ».
Dans le respect de l'objet de la pétition et des exigences du Règlement, l'OCPM déterminera les modalités de participation et organisera les activités nécessaires à la tenue de la consultation. Celle-ci devra comprendre une première partie consacrée à la présentation du dossier et aux questions, puis une seconde partie réservée à l'expression des opinions, séparées par un délai minimal de 15 jours. Les personnes représentant le groupe seront invitées à présenter et à motiver leur demande au cours de la première partie.

L'arrondissement sera responsable d'assembler et de transmettre la documentation pertinente sur la nature du projet, ses enjeux et ses impacts éventuels. Dans la mesure où ils sont liés à l'objet de la pétition, les sujets examinés pourront notamment comprendre l'aménagement, l'environnement, l'accessibilité, la mobilité, la sécurité, l'exploitation, les coûts et l'intégration du projet aux activités du secteur.

À la suite de la consultation, l'OCPM rendra public un rapport faisant état des préoccupations et opinions exprimées, en présentant l'analyse et formulant des conclusions, avis ou recommandations. Ce rapport n'aura aucun caractère décisionnel.

JUSTIFICATION

La désignation de l'OCPM permettra de confier la tenue de la consultation à une instance municipale spécialisée en consultation publique et d'assurer une démarche structurée, transparente et impartiale.
La participation de l'OCPM contribuera également à favoriser un dialogue éclairé entre les personnes représentant le groupe à l'origine de la pétition, la population, l'arrondissement et les autres parties prenantes concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En l'absence d'une estimation définitive des coûts de la consultation publique, il est proposé de réserver provisoirement une somme maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement.
Cette somme constitue une provision budgétaire et ne représente pas, à ce stade, le coût définitif assumé par l'arrondissement. Le montant requis sera précisé et ajusté lorsque les coûts de la consultation ainsi que leur répartition entre l'Office de consultation publique de

Montréal et l'arrondissement auront été déterminés.

Le cas échéant, les autorisations budgétaires complémentaires requises seront soumises aux instances compétentes.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission et publication du calendrier des préparatifs et de la consultation au plus tard dans les 21 jours suivant l'avis de conformité;

- Adoption de la résolution du conseil d'arrondissement demandant la désignation de l'OCPM;
- Transmission de la demande au comité exécutif;
- Décision du comité exécutif;
- Préparation et assemblage de la documentation;
- Publication de l'avis de consultation au moins 15 jours avant son début;
- Tenue de la première partie consacrée à la présentation du dossier et aux questions;
- Délai minimal de 15 jours;
- Tenue de la seconde partie consacrée à l'expression des opinions;
- Publication du rapport dans les 90 jours suivant la consultation;
- Information de la population concernant les résultats et, le cas échéant, les décisions prises et leurs motifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Sincheng PHOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, Office de consultation publique de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-17

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secretaire d'arrondissement